



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

14 | 2011

Varia

Brumoy et l'interprétation satirique d'Aristophane

Romain Piana



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/2176>

DOI : 10.4000/anabases.2176

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2011

Pagination : 87-100

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Romain Piana, « Brumoy et l'interprétation satirique d'Aristophane », *Anabases* [En ligne], 14 | 2011, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 20 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/2176> ; DOI : 10.4000/anabases.2176

Brumoy et l'interprétation satirique d'Aristophane

ROMAIN PIANA

LORS DE LA QUERELLE QUI SUIVIT l'un des scandales théâtraux les plus notoires du XVIII^e siècle, la représentation des *Philosophes* de Charles Palissot de Montenoy¹ au Théâtre-Français en mai 1760, il fut beaucoup question d'Aristophane et des *Nuées*. La comédie de Palissot constituait une virulente satire contre les Encyclopédistes, attaqués nommément voire représentés de manière aisément reconnaissable. Parmi la profusion de libelles, pamphlets et autres écrits satiriques qui proliférèrent pour ou contre la pièce, la comparaison de Palissot avec Aristophane et des Philosophes avec Socrate s'impose comme un thème récurrent, qui met en lumière de façon particulièrement aiguë la lecture dominante de l'auteur grec depuis le XVII^e siècle, lecture centrée autour de la question de la satire personnelle². Or trois ans après la création de la pièce, dans une édition de son *Théâtre*, Palissot publie, à la suite des *Philosophes* et de leur « Examen », deux « Dialogues historiques et critiques », dont le second met en scène, en face de l'auteur comique athénien, le père Brumoy :

ARISTOPHANE

J'ai entendu parler ici de votre *Théâtre des Grecs*. On dit que vous me justifiez assez bien de la mort de Socrate, à laquelle je ne contribuai pas plus qu'à la vôtre : mais j'ai été fort étonné d'apprendre que vous ayez rendu si peu de justice à la Comédie de mon tems. Selon vous, elle se sentait encore, non-seulement de la licence, mais de la grossiereté du

-
- 1 C. PALISSOT DE MONTENOY, *Les Philosophes*, comédie en trois actes, en vers, Paris, Duchesne, 1760.
 - 2 Pour une édition critique de la pièce accompagnée de la plupart des textes de la querelle de 1760, cf. PALISSOT, *La Comédie des Philosophes et autres textes*, réunis, présentés et annotés par Olivier Ferret, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2002.

siècle de Thespis. Savez-vous, mon Révérend Père, que ce n'est pas la peine d'avoir passé une partie de sa vie sur le *Théâtre des Grecs* pour débiter une pareille impertinence ?

LE PÈRE BRUMOY

[...] Quoi ! vous justifieriez ces personnalités cruelles qui flétrissaient l'honneur de vos premiers Citoyens, cette licence odieuse qui scandalisait la pudeur...

[...]

ARISTOPHANE

[...] vous me semblez d'une morale bien rigide. Apprenez, mon Révérend Père, que jamais la Muse comique n'a joué un rôle plus brillant, plus honorable, que celui qu'elle jouait de mon tems ; que les autres Nations n'ont eu que des Tréteaux, & qu'Athènes seule peut se glorifier d'avoir eu un Théâtre.

[...]

LE PÈRE BRUMOY

Eh ! comment me persuaderez-vous ces étranges paradoxes ?

ARISTOPHANE

Par les faits. La Comédie, telle que j'en avais donné le plan, était liée à la constitution même de l'Etat ; elle était un des principaux ressorts du Gouvernement, & lorsque je me donnai tant de liberté contre Cléon, & beaucoup d'autres qui avaient part à l'administration, je me conformais à l'esprit, & je suivais les ordres secrets de la République.

LE PÈRE BRUMOY

Vous me surprenez.

ARISTOPHANE

[...] je veux vous étonner davantage. Le genre de Comédie dont je fus l'inventeur, était le seul qui convînt au Gouvernement d'Athènes. Dans une Démocratie, dont le principe est l'égalité, où l'Etat ne peut avoir d'autre crainte, sinon que quelque citoyen trop puissant ne donne atteinte à la liberté commune, rien n'était plus nécessaire qu'un Poète comique, qui dénonçât à ses Concitoyens ceux dont l'ambition commençait à devenir suspecte, & qui pouvaient abuser de leur crédit, soit pour corrompre les anciennes mœurs, soit pour amener des révolutions ; enfin il fallait un homme qui fût autorisé à livrer au ridicule ceux qui par une considération usurpée étaient à portée de nuire à la tranquillité publique. [...] Cet usage de nommer, qui vous paraît si cruel, était un engagement que l'Auteur prenait avec la vérité. Mes Pièces n'étaient point de ces Satyres clandestines & ténébreuses ; elles étaient représentées dans les jours solennels, le Peuple & les Magistrats assemblés. Enfin, elles étaient destinées à servir de châtement à ces crimes envers la société, contre lesquels la Loi n'avait pas prononcé de peine.

[...]

LE PÈRE BRUMOY

Vous me donnez des idées toutes nouvelles sur un Art que je croyais connaître ; j'avoue que je n'avais jamais considéré la Comédie sous ces rapports³.

Ce texte central met en jeu le statut et l'interprétation du fonctionnement satirique de la comédie aristophanienne, tels qu'ils se présentent depuis la Renaissance et l'époque classique, et tels que le XVIII^e siècle les remodèle⁴. Traçons grossièrement les tenants et les aboutissants du débat. D'un côté, une lecture négative strictement centrée sur la satire personnelle et les attaques diffamatoires que l'on qualifie alors de « personnalités », lecture qui fait des *Nuées* et de l'attaque mortelle contre Socrate l'emblème d'un pur déploiement de violence vengeresse, éthiquement et esthétiquement condamnable. De l'autre, une lecture revalorisée qui subordonne les attaques personnelles à leur fonction sociale et politique, liée aux principes égalitaires mêmes de la démocratie athénienne, et qui fait du satiriste un allié objectif de l'État⁵. Le paradoxe du dialogue de Palissot, et pour tout dire sa mauvaise foi, c'est qu'il fait de Brumoy un tenant de la lecture négative de la comédie athénienne comme une satire personnelle stricte ; ou du moins un pur « Scholiaste⁶ » insensible à sa fonction sociale et politique. Or la plupart des arguments qu'Aristophane oppose, dans le dialogue, à Brumoy, viennent en réalité de Brumoy lui-même. Héritier d'une tradition critique largement focalisée sur le rejet de la satire personnelle, l'auteur du *Théâtre des Grecs* impose en effet, dans l'ensemble continu d'analyses, de commentaires et d'extraits qu'il consacre à Aristophane, une véritable réévaluation de l'importance et de la fonction de son œuvre, dans laquelle la visée politique prend progressivement le dessus sur la condamnation de la satire personnelle. La lecture du père Brumoy servira certes de base, dans la suite du XVIII^e siècle, à mesure que le débat sur la liberté de l'attaque satirique des personnes s'envenime, aussi bien à une interprétation négative et strictement satirique d'Aristophane qu'à une justification de la fonction politique et thaumaturgique d'un théâtre de ce genre. Mais, en déportant l'intérêt du texte aristophanien du côté de l'Histoire et de l'éloquence, elle annonce finalement aussi, par certains côtés, l'Aristophane que, par delà La Harpe, reconnaîtront la Révolution puis le Romantisme.

C'est cet apport de Brumoy à la lecture générique majoritaire d'Aristophane sous l'Ancien Régime que l'on se propose ici d'examiner. Il s'agira tout d'abord de

3 C. PALISSOT DE MONTENOY, « Dialogues historiques et critiques. Second dialogue. Aristophane, & le Père Brumoy », in *Théâtre et œuvres diverses*, 3 vol., Londres-Paris, Duchesne, t. II, 1763, p. 290-299.

4 Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre thèse sur *La Réception d'Aristophane en France de Palissot à Vitez (1760-1962)*, université Paris 8, 2005, chapitre 1.

5 Cette dernière lecture est inséparable d'une récupération politique d'Aristophane – ce ne sera pas la dernière –, puisqu'elle repose sur un parallèle implicite avec la sauvegarde d'institutions censément menacées par les cibles des Aristophanes modernes, les Philosophes.

6 PALISSOT DE MONTENOY, « Dialogues historiques et critiques. [...] Aristophane, & le Père Brumoy », p. 299.

montrer comment l'auteur du *Théâtre des Grecs* s'inscrit dans une tradition critique qu'il reprend mais qu'il retourne progressivement – en particulier à propos de la figure de Socrate. On tentera ensuite de définir la nouvelle vision proposée par le texte de Brumoy du fonctionnement satirique de la comédie aristophanienne, et la lecture politique, historique et rhétorique qu'elle implique.

Brumoy, Aristophane et la satire personnelle

La première réaction attribuée par Palissot à Brumoy, mêlant indistinctement la condamnation des « personnalités cruelles » frappant l'élite athénienne et celle de l'obsécinité du style d'Aristophane, représente en réalité la position classique de la majeure partie de la critique vis-à-vis du poète grec. Remontant à l'Antiquité, cette position relève d'une sorte d'évidence que même les défenseurs du comique se doivent de reconnaître. La lecture classique d'Aristophane repose en effet sur une tradition érudite qui associe l'ancienne comédie à la satire et selon laquelle sa spécificité consiste dans la représentation nominative de personnes réelles (c'est le fameux *onomasti komôdein* que mentionne une scholie des *Oiseaux*⁷). Remontant aux grammairiens grecs et perpétuée par Horace⁸, cette tradition oppose l'ancienne comédie, représentée principalement par Aristophane, à la nouvelle comédie de Ménandre⁹. Le passage de l'une à l'autre, *via* une forme intermédiaire, la comédie moyenne, sur laquelle les hypothèses varient, est attribué à l'intervention politique d'une loi interdisant la représentation ou la nomination des personnes. C'est en toute continuité avec cette théorie historique que Brumoy situe la comédie ancienne, dans le « Discours sur la comédie grecque » qui ouvre le troisième et dernier tome de la première édition du *Théâtre des Grecs*, et qui précède la présentation des pièces conservées d'Aristophane :

« La Comédie qu'Horace appelle la vieille, & qu'il dit avoir été postérieure à Eschyle, tenoit quelque chose de sa première origine, & de la liberté qu'elle s'étoit donnée, étant encore informe, de dire des boufonneries & des injures aux passans du haut du chariot de Thespis. [...] Elle représentoit des faits véritables, avec les noms, les habits, les gestes & les airs en masques, de quiconque il lui plaisoit de sacrifier aux huées publiques. Nul n'étoit épargné (dans une ville aussi libre, disons mieux, aussi libertine que l'étoit alors

7 Scholie du v. 1297.

8 Horace, *Satires*, I, 4, v. 1-5 ; *Art poétique*, v. 281-284. Cf. R.A. LAFLEUR, « Horace and Onomasti Komodein : The Law of Satire », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 31, 3, Berlin-New York, 1981, p. 1790-1826.

9 Pour un panorama de la réception antique de la comédie ancienne, cf. M. HOLTERMANN, *Der deutsche Aristophanes. Die Rezeption eines politischen Dichters im 19. Jahrhundert*, *Hypomnemata*, 155, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2004, p. 30-49.

Athènes) pas même les premiers Magistrats, ni les Juges qui devoient donner leur voix pour autoriser ou proscrire les Comédies. [...]

Cette licence des Poètes, dont Socrate devint en quelque façon la victime, fut enfin réfrénée, par une Loy. C'est que le Gouvernement partagé auparavant à tout le monde, fut restraint à un nombre déterminé de citoyens¹⁰. »

Le passage de l'ancienne comédie à la moyenne (qui reste encore personnelle quoique plus allégorique), puis à la nouvelle comédie qui instaure l'ère de la comédie moderne, se relie ainsi, dans la stricte ligne des grammairiens anciens et d'Horace, à l'interdiction légale de la représentation des personnes et de la diffamation publique. Dans cette perspective, la comédie ancienne se voit rattachée à la théorie de la satire, et en particulier à la satire personnelle, dont la condamnation est générale. La comédie aristophanienne – et au premier chef *Les Nuées* qui en apparaît comme le texte capital – relève d'une interprétation juridique proche de celles des libelles diffamatoires, auxquelles un d'Aubignac la compare effectivement¹¹. La satire personnelle, entendue comme diffamation, est pensée comme une sorte de meurtre symbolique déclenché par un scripteur mû par la « haine¹² ». De même que les iambes d'Archiloque et Hipponax entraînèrent la mort de certains de leurs ennemis, et sont l'exemple-même, pour Pierre Bayle, « de l'effet funeste & mortel de la Satire¹³ », de même la comédie ancienne d'Aristophane a pour effet la mort de Socrate accablé par les saillies du comique. La figure du philosophe athénien joue ainsi un rôle central dans la réception de l'auteur des *Nuées*, et la stature de plus en plus importante que prend Socrate au cours du XVIII^e siècle fait qu'Aristophane va progressivement détrôner Archiloque et Hipponax dans le panthéon des satiristes meurtriers.

De cette lecture satirique d'Aristophane, et de sa condamnation, le *Théâtre des Grecs* de Brumoy n'est pas exempt. Tout au long de l'analyse des pièces, il relève les victimes de sa « satire sanglante & cynique¹⁴ » et marque son étonnement devant une telle licence. Telle allusion possible à des méfaits de Nicias et Démosthène, dans *Les Chevaliers*, attire par exemple le commentaire suivant : « Ce soupçon que jette Aristophane sur Demosthene & Nicias est bien odieux, & montre bien la liberté de l'ancienne Comédie¹⁵. » Ailleurs il sera question de « ces satyres cyniques, qui rendent

10 P. BRUMOY, « Discours sur la comédie grecque », in *Le Théâtre des Grecs*, 3 vol., Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1730, t. III, p. IX-X.

11 F. HÉDELIN, abbé d'AUBIGNAC, *La Pratique du théâtre*, Paris, Antoine de Sommerville, 1657, Livre I, chap. 7, p. 55.

12 *Ibid.*

13 P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Leers, 1695-1697, s.v. « Archiloque », cité d'après la 5^e édition revue, corrigée et augmentée [...], 4 vol., Amsterdam, P. Brunel, 1740, Genève, Slatkine reprints, 1995, t. II, p. 296 note D.

14 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs*, t. III, p. 298 (« Conclusion générale »).

15 *Ibid.*, p. 33.

abominables les Atheniens censurés & leur censeur¹⁶ », et l'on pourrait multiplier les citations. Ce déchaînement satirique trouve par ailleurs une explication classique, et fréquemment réitérée, dans la « haine » du satiriste. Haine contre Socrate, d'une part, haine contre Cléon, haine également contre Euripide, qui, remarque Brumoy à propos des *Grenouilles*, « éclatte assés dans toutes les Comedies que nous avons parcourues¹⁷ ». Ainsi Brumoy prolonge-t-il la vulgate de la critique aristophanienne, et il n'est pas étonnant qu'un des textes de la querelle des *Philosophes* les plus opposés à la satire personnelle, le *Discours sur la satyre contre les Philosophes* de l'abbé Coyer, fasse du *Théâtre des Grecs* la source principale de la dénonciation des abus de la comédie ancienne et de la responsabilité d'Aristophane dans la « catastrophe¹⁸ » de la mort de Socrate.

Aristophane et Socrate

Face à cette restriction de l'œuvre d'Aristophane à la haine dangereuse d'un satiriste personnel, les défenseurs du poète avancent depuis longtemps une série de jugements autorisés, tirés des *Vies* anonymes et corroborés par les textes d'Aristophane lui-même. Selon cette autre lecture, déjà mise en avant par l'érudit allemand Frischlin à la Renaissance, la comédie d'Aristophane comporte une fonction politique et sociale positive, comme préservation de la liberté démocratique¹⁹. Cette thèse est reprise en particulier par Anne Lefevre – la future Madame Dacier –, qui forge ainsi, dans la préface de sa traduction du *Plutus* et des *Nuées*, parue en 1684, l'image d'un dramaturge engagé et courageux, conseiller politique avisé pour les Athéniens²⁰. C'est principalement sur cette fonction positive et politique que Brumoy va axer toute son entreprise de relégitimation de la comédie aristophanienne. Mais la grande nouveauté de son approche, c'est qu'au lieu d'opposer terme à terme deux visions historiques inverses et antinomiques – celle de l'assassin de Socrate et celle du conseiller politique des Athéniens –, il

16 *Ibid.*, p. 83.

17 *Ibid.*, p. 222.

18 [G.-F. COYER], *Discours sur la satyre contre les Philosophes, représentée par une Troupe qu'un Poëte Philosophe fait vivre, & approuvée par un Académicien qui a des Philosophes pour Collègues*, À Athènes, chez le Libraire anti-Philosophe, 1760, cité d'après O. FERRET (éd.), *La Comédie des Philosophes*, p. 295. Coyer ne cite pas Brumoy, mais lui emprunte l'essentiel de ses citations et de sa présentation d'Aristophane.

19 Cf. N. FRISCHLIN, *Aristophanes. Veteris comædiæ princeps, poeta longe facetissimus & eloquentissimus, repurgatus a mendis, imitatione Plauti atque Terentii interpretatus*, Francofurti ad Moenum, Joannes Spies, 1586. Les textes de Frischlin sur Aristophane sont cités dans de nombreuses éditions du comique jusqu'au XVIII^e siècle.

20 [A. LEFÈVRE], *Le Plutus et les Nuées, comédies grecques, traduites en françois avec des Remarques & un Examen de chaque Piece selon les regles du Theatre*, Paris, Thierry et Barbin, 1684, « Préface ».

reprend l'ensemble des pièces du dossier et tâche d'en donner une lecture unifiée. Et cette lecture s'organise d'abord autour de la levée de l'hypothèque Socrate.

Anne Dacier – après Frischlin – se contentait de juxtaposer les paraphrases ou les traductions des sources antiques. Sa Préface commence par un enthousiaste éloge du courage civique d'Aristophane, récompensé par une couronne d'olivier et appuyé par le jugement du Roi de Perse sur la sagacité et l'importance du poète comique : elle reprend ainsi le texte des *Vies*, qui glosent pour leur part en partie la parabase des *Acharniens*²¹. Mais, passant à la présentation des *Nuées*, Anne Dacier évoque le succès de la pièce et l'« impression » que fit la pièce sur les Athéniens, si grande « dans leur esprit qu'il en coûta la vie à Socrate²² ». Elle reprend ainsi presque mot pour mot l'ensemble des arguments de l'historiographe de l'ère chrétienne Élien, source principale depuis la Renaissance concernant le rapport entre les *Nuées* et le procès de Socrate²³. Selon Élien, la pièce d'Aristophane constituait en réalité une commande passée, vraisemblablement contre argent, au comique par les deux futurs accusateurs de Socrate, Anytos et Mélétos, afin de tenter d'influer sur l'image de Socrate auprès du public athénien ; le succès de la pièce aurait ainsi préparé le procès de Socrate et sa mise à mort²⁴. Dacier fait ainsi cohabiter deux visions radicalement opposées, et l'une et l'autre reçues, d'Aristophane, sans tenter de lever la contradiction.

La stratégie de Brumoy s'avère beaucoup plus subtile, et s'apparente davantage à un patient déminage. La réponse à Élien, qui n'intervient que dans le texte de présentation des *Nuées*, n'est qu'un élément d'une stratégie bien plus cohérente, et de longue haleine, de légitimation d'Aristophane. Cette légitimation fonctionne dans un premier temps, dans le « Discours sur la comédie grecque²⁵ » inaugural, sur le mode apologétique, mode apologétique qui se combine, au fur et à mesure de la présentation des pièces, à un commentaire plus laudatif, et débouche, dans la « Conclusion générale²⁶ » qui termine la partie consacrée à Aristophane, sur une lecture nouvelle et plus positive de l'œuvre, issue de la somme des commentaires de Brumoy et non plus d'une reprise ou d'une réfutation des autorités antérieures. De manière habile, des deux autorités antiques condamnant Aristophane, ce n'est pas par Élien, mais par Plutarque que commence le père Brumoy. Le « Discours » consacre de longues pages à la réfutation de

21 *Ibid.* Cf. Aristophane, *Acharniens*, v. 646-654. L'anecdote de la couronne d'olivier figure dans les deux *Vies* anonymes d'Aristophane (F. DÜBNER, *Scholia graeca in Aristophanem*, Paris, Firmin-Didot, 1877, reprint Hildesheim, Georg Olms Verlag, 1969, « Prolegomena de comoedia », XI, p. XXVII, 46-55). La couronne aurait récompensé les conseils du chœur dans la parabase des *Grenouilles*.

22 LEFÈVRE, *Le Plutus et les Nuées*, « Préface ».

23 Élien, *Varia historia*, II, 13.

24 *Les Nuées* n'obtinrent en réalité que le troisième prix, et la parabase des *Guêpes* fait référence assez clairement à leur insuccès.

25 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs*, t. III, p. I-LXIV.

26 *Ibid.*, p. 297-319.

sa *Comparaison entre Aristophane et Ménandre*, dans le sillage de la critique que lui avait déjà adressée Frischlin²⁷. La figure socratique, à ce stade, n'apparaît que de manière secondaire, comme le motif réel de la condamnation de Plutarque comme d'Élien. Et c'est une simple note qui annonce la remise en cause de la responsabilité d'Aristophane dans la mort du philosophe²⁸.

Cette minimisation de l'attaque contre Socrate, si elle apparaît ainsi secondaire, est en réalité primordiale dans la réévaluation de la fonction satirique de l'œuvre d'Aristophane à laquelle tend le *Théâtre des Grecs*. Elle se révèle un des objectifs de fond de Brumoy, qui s'y livre de façon à la fois directe et oblique. La présentation des *Nuées* reprend intégralement le texte d'Élien, et en donne un commentaire mesuré²⁹. Brumoy rappelle d'abord l'écart historique entre la création de la pièce et le procès de Socrate – les 23 ans que mentionnait Aristophane au début du dialogue de Palissot et que les antiphilosophes n'ont de cesse, après Brumoy, de rappeler³⁰. Mais il se garde bien de réfuter totalement l'influence de la vindicte satirique d'Aristophane sur l'image socratique. C'est dans le commentaire d'autres textes, *La Paix* ou *Les Grenouilles*, que la question de la portée effective de l'attaque satirique se voit reposée. À propos d'un trait satirique contre Sophocle, Brumoy évoque ainsi la gratuité et l'innocuité relative des attaques des « Poètes comiques », dont « les railleries ne portoient pas coup, du moins plusieurs³¹ ». Et il précise :

« Cléon ne cessa pas d'être puissant, & de commander les armées, pour avoir été joué à la Comedie, & Euripide ne perdit rien de sa réputation pour les traits qu'Aristophane affecta de lancer sur lui à tout propos³². »

Peu après, à propos des éloges que la parabase de *La Paix* prodigue aux courageuses attaques d'Aristophane-Hercule contre le monstre Cléon³³, un nouveau commentaire oppose l'importance accordée par Aristophane à cette cible privilégiée, à l'absence de gloire qu'il est censé tirer de la satire contre Socrate :

27 *Ibid.*, p. XXI-XXXV.

28 *Ibid.*, p. XXXII, note a : « Il n'est pas certain qu'Aristophane ait été cause de la mort de Socrate. Il n'en fut pas moins coupable pour l'avoir accusé publiquement d'impiété, comme il le fit dans ses *Nuées*. »

29 *Ibid.*, p. 46-53.

30 Cf. par exemple [I. de LA MARCHE-COURMONT], *Réponse aux différens écrits publiés contre la comédie des Philosophes, ou Parallele des Nuées d'Aristophane, des Femmes Scavantes, du Méchant, & des Philosophes*, par M. D. L. M. C., s.l.n.d [1760], in O. FERRET (éd.), *La Comédie des Philosophes*, p. 301, ou É.-C. FRERON, « Lettre X. Les Philosophes », *L'Année littéraire*, tome IV, [1760], p. 226.

31 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs, op. cit.*, t. III, p. 135.

32 *Ibid.*

33 Aristophane, *Paix*, v. 753 sq.

« Il est remarquable qu'Aristophane qui se vante par tout de son courage à attaquer Cléon un des plus puissants Républicains qui fut jamais, ne se glorifie en aucun endroit d'avoir atterré Socrate : d'où je tire deux conclusions ; la première est que nous avons rehaussé Socrate, nous autres postérité : mais qu'après tout de son tems ce n'étoit qu'un Philosophe, objet des traits satyriques de Cratinus & des Comiques ses confreres. La seconde est que la Comedie des *Nuées* n'a pas véritablement été la cause prochaine de l'envie des Atheniens contre Socrate, & moins encore de sa mort³⁴. »

Cette remise en cause de l'impact des *Nuées* est d'autant plus intéressante qu'elle se fonde sur une constatation à tout le moins contestable. La parabase des *Guêpes* comporte en effet une référence appuyée, non certes à Socrate nommément, mais aux sophistes visés par Aristophane dans *Les Nuées*³⁵. La minimisation de l'influence de la pièce apparaît ainsi clairement concertée. Or si elle procède d'une nécessité apologétique, elle participe d'une tendance plus générale de la critique de Brumoy. Si le modèle de la satire personnelle n'est pas répudié, loin s'en faut, les « haines » multiples d'Aristophane se voient remises en perspective : elles peuvent être relativisées comme relevant d'un système de « railleries » partagées avec le public et, finalement, sans grand effet extra-théâtral concret ; mais elles sont également instrumentalisées comme des particularismes sans portée ou comme une part d'un combat plus général – et largement politique –, qu'il va s'agir de recontextualiser.

Entre éloquence et satire missionnée : une nouvelle lecture

C'est ainsi une nouvelle vision de la fonction satirique de la comédie que le *Théâtre des Grecs* met au jour, qui va la rapprocher de l'éloquence et amoindrir son aspect anecdotique, en la replaçant dans le contexte de l'histoire de la démocratie athénienne et de la guerre du Péloponnèse. Élargissant la visée correctrice de la satire politique d'Aristophane, telle qu'elle apparaissait par exemple chez Anne Dacier, le père Brumoy va situer l'œuvre du comique grec au croisement du paradigme rhétorique et d'une redéfinition de la *persona* satirique, selon laquelle Aristophane passe, en quelque sorte, de la catégorie du satiriste revanchard à celle du satiriste missionné³⁶.

La préface de la traduction du *Plutus* et des *Nuées* d'Anne Dacier, renchérisant sur les textes de la tradition antique, insistait déjà, on l'a dit, sur l'utilité politique de la satire aristophanienne, qui devient un courage patriotique :

34 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs*, t. III, p. 137.

35 Aristophane, *Guêpes*, 1037 sq. C'est du moins l'interprétation traditionnelle du passage, depuis le scholiaste jusqu'à la fin XIX^e siècle au moins. L'« extrait » de Brumoy (p. 111 sq.) passe sous silence cette mention.

36 Sur cette distinction, cf. S. DUVAL et M. MARTINEZ, *La satire*, Paris, Armand Colin, collection « U », 2000, p. 63-78.

« [...] comme il avoit beaucoup d'élévation & de courage, & qu'il estoit l'ennemi déclaré de la servitude & de tous ceux qui vouloient opprimer son païs, il trouva une ample matière à exercer son esprit, & à faire voir l'amour qu'il avoit pour la liberté. Les Atheniens se laissoient alors gouverner par des gens qui ne songeaient qu'à s'en rendre les maîtres. Aristophane qui estoit trop fin pour ne se pas apercevoir de leurs desseins, fut le seul qui s'y opposa et [...] il découvrit aux Atheniens les pernicieuses pratiques de leurs Generaux & de leurs premiers Magistrats. Il leur enseigna les moyens de les prevenir, & les garantit par là des plus grands malheurs³⁷. »

La satire personnelle, quels que soient les motifs particuliers qui animent le satiriste, se retrouve ainsi conforme à des valeurs de justice morale et d'utilité politique. Grâce à quoi la comédie d'Aristophane peut se retrouver en phase avec le précepte horatien du *miscere utile dulci*³⁸, qui définit la fonction positive de la satire de mœurs. Le *Théâtre des Grecs* ne cesse, à son tour, d'insister sur cette dimension de la comédie aristophanienne. Ainsi, dans le cas des *Chevaliers*, selon Brumoy, c'est « une haine particulière, autant que l'amour du bien public », qui « poussa Aristophane à se déchaîner si furieusement³⁹ » contre Cléon. On peut donc ainsi dire que « cette satire est autant contre le peuple & l'État⁴⁰ », que contre la cible particulière contre laquelle le satiriste est animé de haine. Tout au long de l'analyse des pièces, Brumoy s'emploie à dégager le sens politique des « allégories » aristophaniennes, afin de marquer le large spectre d'intervention de la comédie. Il en fait le bilan dans la « Conclusion générale », précisant que « Le Gouvernement d'Athènes est la belle partie de la Comedie antique⁴¹ » :

« [...] que n'a-t-il pas repris dans la République ? Guerre, politique, délibérations, finance, assemblées populaires, barreau privé, choix des Ministres, Aristocratie, Democratie même, il n'a rien épargné.

Les *Acharniens*, la *Paix*, & les *Oiseaux* sont des monumens éternels de l'audace d'un Poète, qui osoit reprocher à sa République son opiniâtreté à continuer une guerre ruineuse, à en entreprendre de nouvelles, à se nourrir de chimères, & à se perdre soi-même, comme elle le fit, par un vain point d'honneur.

Quel opprobre pour le peuple Athenien que les *Chevaliers*, où il est représenté sous une allegorie de gaze, (tant elle est claire !) comme un vieillard imbécille & duppe d'un homme nouveau, tel que Cléon, & de ses associés qui ne valoient pas mieux que lui.

Peut-on jeter un coup d'œil sur *Lysistrate* et les *Harangueuses*, sans être étonné de voir la politique Athenienne mise au-dessous de celle des femmes, que l'on n'affecte de rendre ridicules que pour faire siffler leurs maris qui tenoient le timon du gouvernement ?

37 LEFÈVRE, *Le Plutus et les Nuées*, « Préface ».

38 Horace, *Art poétique*, v. 443.

39 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs*, t. III, p. 24-25.

40 *Ibid.*, p. 27.

41 *Ibid.*, p. 299.

Que dire des *Guespes*, & de la fureur du peuple pour la procedure & le barreau ? Que d'iniquités dévoilées⁴² ! »

De cette utilité publique de la comédie aristophanienne, les extraits commentés des pièces sont donc autant de preuves, que la « Conclusion générale » peut rassembler. Signe de la réévaluation qu'elle implique, cette lecture s'incarne symboliquement dans un parallèle récurrent avec l'éloquence politique. Dès le « Discours » liminaire, Brumoy fait de l'activité de dénonciation du poète comique un pendant de celle de la tribune :

« [...] dans un état où la politique alloit à démasquer tout ce qui avoit l'air d'ambition, de singularité, ou de friponnerie, la Comédie s'étoit érigée en harangueuse, en réformatrice, en donneuse d'avis propres à émouvoir le peuple sur ses plus chers intérêts ; [...] enfin cette même Comédie dans le dessein de gourmander le peuple & de lui plaire, s'arrogeoit tous les droits de l'éloquence, dont les traits n'étoient que trop forts, en se réservant des touches de pinceaux plus marquées encore⁴³. »

Cette comparaison avec l'éloquence de la harangue se retrouve fréquemment dans les commentaires des pièces. Elle s'incarne concrètement dans la figure emblématique de Démosthène, convoqué dès les *Acharniens*. « C'est ainsi que Demosthène dans la Tribune gourmandoit les Atheniens⁴⁴ », commente Brumoy à propos du discours de Diceopolis au chœur. Quant à Aristophane lui-même, à travers le chœur, dans la parabase, il se montre « plus cynique & non moins hardi que Demosthène » en traitant « ses citoiens d'enfans, & de dupes⁴⁵ ». Dès la première pièce, Brumoy fait donc de cette comparaison un des axes centraux de son interprétation, dont il propose au lecteur de suivre les diverses occurrences : « On trouvera souvent en lisant notre Poète », remarque-t-il, « que j'ai eu raison de dire qu'il ne les gourmandait pas moins sur le Théâtre⁴⁶ ».

Cette mise en avant de la fonction rhétorique de la comédie va de pair avec une redéfinition de l'instance énonciatrice. Car, si la comédie s'accorde des droits semblables à ceux de l'éloquence politique, il n'en reste pas moins qu'elle le fait selon des modalités propres, qui restent satiriques. Le paradoxe que ne cesse de relever Brumoy consiste alors dans la liberté inouïe accordée au théâtre de s'en prendre directement aux figures du pouvoir. « Il n'y a certainement plus de République où l'on ose parler sur ce ton, & dans une Comédie, aux premières personnes de l'État, & à la République

42 *Ibid.*, p. 301-302.

43 *Ibid.*, p. XXXIV.

44 *Ibid.*, p. 15.

45 *Ibid.*, p. 20.

46 *Ibid.*, p. 15.

assemblée⁴⁷ », fait-il observer à propos de la parabase des *Acharniens*. C'est dans la « Conclusion générale » que le paradoxe s'énonce de la façon la plus précise :

« [...] quelle autre Comédie que celle d'alors osa jamais s'arroger les mêmes droits que l'Eloquence d'Etat ? [...] Aristophane est unique en son espece, & par-là un auteur d'un prix inestimable. Un Etat puissant & le plus florissant de la Grece est l'objet de ses railleries avouées par l'Etat même. Quelle étrange contradiction⁴⁸ ! »

Une satire d'opposition dans un théâtre public : cette « contradiction », c'est une figure juridique importée de l'histoire romaine qui va permettre de la résoudre. Dès le « Discours sur la comédie grecque », Aristophane est présenté « moins comme un Comédien propre à amuser le peuple, que comme le censeur du gouvernement, l'homme gagé par l'Etat pour le réformer, & presque l'arbitre de la patrie⁴⁹ ». Cette redéfinition du satiriste comme censeur constitue l'innovation majeure, sur le plan de la théorie de la satire, du père Brumoy. Elle permet en effet de restituer à la *persona* du satiriste la légitimité que la condamnation générale des attaques personnelles lui déniait, en employant les termes mêmes de la théorie juridique des libelles diffamatoires. Un des textes majeurs en la matière, la « Dissertation sur les libelles diffamatoires » de Pierre Bayle, fondait en effet l'interdiction de la satire personnelle sur l'argument selon lequel la visée régulatrice traditionnellement assignée à la satire ne pouvait s'envisager dans une conception légale de la justice, dans laquelle celle-ci ne peut dériver que de l'Autorité :

« Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la Renommée ? Je répons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il faut en laisser le soin à ceux que l'Autorité souveraine a préposez à la punition des malfaiteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie⁵⁰. »

Ainsi, selon Bayle, le châtement de l'infamie ne pourrait se comprendre sans une *délégation* d'autorité, inséparable d'une vision religieuse de la souveraineté :

« C'est empiéter sur les Droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractere pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent⁵¹. »

47 *Ibid.*, p. 21.

48 *Ibid.*, p. 300.

49 *Ibid.*, p. XV.

50 P. BAYLE, « Dissertation sur les libelles diffamatoires », in *Dictionnaire historique et critique*, 2 t. en 4 vol., Rotterdam, Leers, 1697, t. II, cité d'après la 5^e édition revue, corrigée et augmentée, 4 vol., Amsterdam, P. Brunel, 1740, Genève, Slatkine reprints, 1995, t. IV, p. 580-581.

51 *Ibid.*, p. 581.

De même donc que la punition des crimes tombant sous le coup des lois relève des magistrats, de même il faut envisager pour ceux qui y échappent un « Tribunal de la Renommée⁵² » qui tiennent sa compétence de l'autorité. C'est à l'Histoire que Bayle réserve cette magistrature :

« Il faudroit laisser ce soin à l'Histoire, & celui de composer l'Histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent : par ce moien les flétrissures, que l'Histoire infligeroit au nom & à la mémoire des gens qui méritent l'infamie publique, procéderaient de leur véritable source, & seroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtement des méchants⁵³. »

La conception de la souveraineté en jeu ici est clairement associée à une vision divine de la monarchie. Car la délégation d'autorité, la « source » de la validité du châtement de l'infamie qui préside à l'institution historique imaginée par Bayle, est pensée explicitement sur le modèle de la parole révélée. Seule la délégation d'une autorité analogue à l'*auctoritas* divine permet d'éviter la diabolique calomnie, la propagation du « péché originel⁵⁴ » de la fausse rumeur. En dehors d'un tel contrôle, l'Histoire s'expose au risque de la déformation des faits, et risque de tourner au libelle satirique. Or c'est précisément d'une telle délégation d'autorité que procède la mise en avant, par Brumoy, de la figure du censeur. Tout comme l'Historien envisagé par Bayle, Aristophane, « arbitre de la patrie », est « gagé par l'État⁵⁵ » pour désigner les fautes et les fautifs.

Ainsi l'interprétation proposée par Brumoy de la censure satirique à Athènes participe-t-elle d'une lecture historique qui fusionne deux modèles politiques. La première, sur le modèle rhétorique incarné par Démosthène, relève d'une interprétation libérale du régime démocratique athénien, comme le rappelait déjà Anne Dacier. À la sauvegarde de cette essence supposée du régime se superpose, à travers la figure du satiriste missionné, une vision monarchique de la souveraineté dont toute autorité juridique, qu'elle soit strictement judiciaire ou ne concerne que le châtement des infamies, doit nécessairement émaner. Le poète comique se retrouve ainsi dépositaire d'une autorité déléguée par le peuple souverain et qui fonctionne au bout du compte en complément des institutions censées assurer sa liberté.

Conclusion

En situant la satire personnelle dans le cadre plus général d'une fonction régulatrice de la satire politique, pensée sur le modèle juridique d'une activité missionnée par la

52 *Ibid.*

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*, p. 582.

55 BRUMOY, *Le Théâtre des Grecs*, t. III, p. XV.

puissance souveraine, *Le Théâtre des Grecs* du père Brumoy ouvre une nouvelle phase de la réception d'Aristophane. Quand Marmontel traitera de la satire pour le *Supplément à l'Encyclopédie*, il donnera à l'auteur des *Nuées* le premier rôle dans la condamnable satire personnelle, mais fera également du peuple athénien le seul à avoir eu la sagesse « d'autoriser des censeurs libres et sévères à lui dire », sur la scène, « ses vérités⁵⁶ ». Cet accent mis sur la dimension politique, directement issu des analyses de Brumoy, aura une grande fortune chez les antiphilosophes alliés de Palissot ; son beau-frère Poinssinet de Sivry, auteur de la première traduction quasi complète publiée d'Aristophane, y présente la « satire théâtrale » aristophanienne comme « l'une des principales sauvegardes de la liberté d'Athènes », comparable à l'ostracisme, et à l'occasion de laquelle « les Poètes comiques [...] foisoient réellement l'office de Censeurs & d'Enquêteurs⁵⁷ ». Au-delà même de son intérêt pour la théorie de la satire, cette focalisation sur le politique a également pour conséquence d'historiciser davantage la lecture d'Aristophane, ouvrant une voie qui s'épanouira pleinement avec la Révolution, lorsque l'apparition du pluralisme permettra à la figure du censeur de laisser la place à celle du pamphlétaire, puis du journaliste. C'est après 1830, avec la nouvelle traduction d'Aristophane par Artaud, que s'effectuera symboliquement ce passage : au « Discours sur la comédie grecque » qui, cent ans après sa première publication, introduit pour la dernière fois les textes du comique athénien dans l'ultime série du *Théâtre des Grecs*, succèdera bientôt la « Notice » du nouveau traducteur, dans laquelle la comédie ancienne se verra comparée, selon une formule promise à une longue fortune, à la presse périodique des modernes⁵⁸.

Romain PIANA

Université Paris III – Sorbonne Nouvelle
 17, rue de la Sorbonne
 F-75231 Paris cedex 05
 romain.piana@univ-paris3.fr

-
- 56 J.-F. MARMONTEL, « Satyre », in *Supplément à L'Encyclopédie*, t. IV, Amsterdam, M. M. Rey, 1777, p. 743. Le texte est repris dans les *Éléments de littérature (Œuvres complètes de M. Marmontel [...])*, 17 vol., Paris, Née de la Rochelle, 1787, t. V-X).
- 57 L. POINSSINET DE SIVRY, *Théâtre d'Aristophane*, traduit en français partie en vers, partie en prose, avec les fragments de Ménandre et de Philémon, 4 vol., Paris, Didot jeune et Barrois aîné, 1784, « Avant-propos du traducteur », t. I, p. 13-14.
- 58 La traduction de Nicolas-Louis-Marie Artaud paraît chez Brissot-Thivars en 1830, en six volumes, sous le titre de *Théâtre des Grecs. Comédies d'Aristophane* ; le « Discours » de Brumoy ouvre le premier tome. Il disparaît de la deuxième édition de la traduction (*Comédies d'Aristophane*, Paris, Charpentier, 1841), où le remplace une « Notice sur Aristophane » du nouveau traducteur, qui remanie celle qu'il avait procurée, en 1833, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, et dans laquelle figurait déjà la comparaison avec la presse (t. II, Paris, Treuttel et Würtz, 1833, s. v., p. 258).